
**Nombre de membres
en exercice:** 10

Séance du 06 octobre 2022

Présents : 9

Votants: 9

L'an deux mille vingt-deux et le six octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 06 octobre 2022, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents : Colin SHERIFFS, Hélène CASAGRANDE, Geneviève AIMASSO, Jean-Louis ÉLAIN, Philippe SANCHOT, Michèle LAFFITTE, Sandrine LE DREFF, Philippe PEREIRA, Vincent DESPAGNE

Représentés :

Excusés : Sébastien BOLZON

Absents :

Secrétaire de séance : Geneviève AIMASSO

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 Octobre 2022

Ordre du Jour :

- 1) Avancement des travaux (3 Projets)
- 2) Choix banc – Place de la Mairie
- 3) Choix pavés – Place de la Mairie + Parvis École
- 4) Réunion Publique
- 5) Commémoration 11 Novembre 2022
- 6) Salle des Fêtes : organisation Travaux / Karaté / Entreprises de la commune
- 7) Demande d'exonération Taxe Foncière – parcelles conversion BIO
- 8) Travaux 47 Le Bourg
- 9) Avenant convention EPFNA
- 10) Délibération passage M57
- 11) Questions diverses

1) 2) 3) Avancement des Travaux / Choix banc – Place de la Mairie / Choix pavés – Place de la Mairie + Parvis École

M. le Maire et les Conseillers concernés par les différents chantiers (Atelier municipal/20 Le Bourg/Aménagement du Bourg) font un point sur l'avancement des différents projets.

Certaines plus-values sont à prévoir, notamment le coût des pavés et la construction de la chaufferie pour les logements du 20 Le Bourg. Cependant, d'autres moins-values vont également avoir lieu (la suppression d'un velux et moins de travaux pour les eaux pluviales). Un état de l'ensemble est en attente des MOs.

En raison d'un éclaircissement nécessaire avec un riverain dans le Bourg, les travaux de l'aménagement du Bourg seront interrompus pendant environ 3 semaines à partir de fin Octobre. La commune a fait appel à un géomètre pour la pose des bornes indiquant les limites entre les domaines privés et publics sur la RD 672.

Concernant l'arrosage automatique, les Conseillers souhaitent avoir un chiffrage pour la mise en place d'une citerne qui collectera les eaux pluviales des toitures de la salle des fêtes et la Mairie.

Les Conseillers valident le banc **(ANNEXE 1)** pour la place de la Mairie ainsi que les pavés, malgré la plus-value de 12 000 € que ces pavés engendrent. M. le Maire confirme que les pavés initialement prévus au marché, après plusieurs discussions en Conseil, étaient finalement trop petits et non adaptés pour la place de la Mairie.

Le chantier du 20 Le Bourg est inscrit dans le dispositif expérimental du Chantier Formation Intercommunal. Les fonds pour l'achat de matériaux (placo, faïence, sols) ont été demandés à l'Europe par le biais du programme LEADER. Vu que ce projet est porté par la CdC RE2M, il est nécessaire de signer une convention pour le reversement des 20% non pris en charge sur le total des achats de matériaux. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour permettre à M. le Maire de signer cette convention – **DE_2022_046**.

Concernant ce même chantier, M. le Maire informe le Conseil que la Région Aquitaine financera l'opération à hauteur de 21 000€. La commune doit donc signer une convention également avec la Région. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour signer cette convention (ANNEXE 2) et effectuer toutes les démarches afférentes – DE_2022_047.

4) Réunion Publique

M. le Maire rappelle aux Conseillers la réunion publique avec Aquitanis, *Camp de Base et Atelier Provisoire le Mardi 11/10/2022 au soir. Une information a été mise dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune, envoyée par mail et publiée sur Facebook. Les Maires des communes voisines ont également été invités ainsi que Monsieur le Président de la CdC RE2M ainsi que les Conseillers Départementaux.

5) Commémoration du 11 Novembre 2022

En raison des travaux en cours et de l'accès actuel de la place de la Mairie, il a exceptionnellement été décidé de ne pas faire de cérémonie de commémoration cette Année pour le 11 Novembre. Cependant, une gerbe sera tout de même déposée par les Conseillers au Monument aux Morts le 11 Novembre à 9H30.

6) Salle des Fêtes

❖ **Organisation travaux** : La Salle des Fêtes, en raison des travaux en cours, n'est provisoirement pas accessible par la place de la Mairie. Afin d'éviter de la fermer, il est proposé par les Conseillers de demander la mise en place d'un chemin provisoire à l'arrière. M. le Maire et M. Sébastien BOLZON doivent voir avec le chef de chantier FAYAT.

❖ **Karaté - DE_2022_048** : Depuis peu, une association de Karaté utilise la Salle des Fêtes tous les Lundis. Afin de pérenniser cette utilisation, une convention doit être signée entre l'association et la commune. Suite aux discussions, le Conseil donne son accord à l'unanimité à M. le Maire pour la signature de cette convention et permet à cette association l'utilisation de la salle pour l'année scolaire 2022-2023 sans frais. Mme Hélène CASAGRANDE s'occupe de préparer la convention.

❖ **Entreprises de la commune** : Suite à une demande de réduction/exonération des frais de location de la Salle des Fêtes par une habitante de la commune, dans le cadre du lancement de son entreprise par le biais d'un repas, le Conseil accepte à l'unanimité de lui laisser bénéficier de la gratuité de la location de la salle à titre exceptionnel et unique.

7) Demande d'exonération Taxe Foncière – parcelles en conversion BIO

M. le Maire rappelle aux Conseillers l'historique de ce dossier. Il confirme aux Conseillers que très peu de communes ont accepté la mise en place de cette exonération et l'impossibilité d'avoir une estimation concernant les conséquences financières d'une telle action, en sachant que la vigne représente environ 15 000€ de la Taxe Foncière Non Bâti sur une recette totale de 28 487 € (ANNEXE 3). Après discussion, le Conseil décide de voter à l'unanimité contre la mise en place de cette exonération.

8) Travaux 45+47 Le Bourg

❖ 47 Le Bourg - M. le Maire informe que la fenêtre pour ce logement devrait être posée en Octobre. Cependant le logement reste en mauvais état et sa rénovation est prévue depuis plusieurs années. Un devis a été demandé pour sa rénovation complète (ANNEXE 4). Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour cette rénovation. Mme Hélène CASAGRANDE va prendre contact avec l'artisan pour voir des économies éventuelles sur ce devis. Travaux prévus avant la fin de l'Année.

❖ 45 Le Bourg - M. le Maire présente le devis (ANNEXE 5) pour la mise aux normes de l'assainissement de ce logement (1 300 €). En effet, après inspection, l'évacuation de la salle de bains ne coule pas dans la mini station mais directement dans les eaux pluviales. Il est nécessaire de corriger cette situation. Le Conseil valide ce devis à l'unanimité.

9) Avenant convention EPFNA – DE 2022

Point déjà abordé au Conseil du 08/09/2022. Délibération 2022_038 prise lors de la séance du 08/09/2022.

10) délibération passage à la M57

M. le Maire présente la demande de la Trésorerie pour le passage à la M57 à compter du 01/01/2023. Il informe le Conseil que le passage peut également se faire à compter du 01/01/2024. La secrétaire de Mairie est tout à fait en capacité d'effectuer le passage cette année mais cependant il soulève la question de la surcharge de travail que cela représente, particulièrement au vue des projets déjà en cours. Le Conseil accepte la proposition de M. le Maire et prévoit donc le passage à la comptabilité M57 pour le 01/01/2024.

11) Questions diverses

❖ MISSION LOCALE DES 2 RIVES

M. le Maire présente le courrier de la Mission Locale des 2 rives, demandant 2 personnes « ressources » pour chaque collectivité adhérente, dont un Élu et une personne salariée de l'administration de la collectivité. Après discussion et vue la taille de notre commune, il est décidé qu'une seule personne ressource suffira. La personne nommée pour notre collectivité reste Mme Hélène CASAGRANDE, 2nde adjointe au Maire.

-

La séance est levée à 21H05